

# Fiche de renseignements

## IMPACTS 33

### 1- Certificat Fédéral obligatoire (FFKMDA et FFB)

- FFKMDA Loisirs et Compétiteurs (Kick/Muay/K1/Full)**, la fédération oblige à remplir le certificat médical fédéral. **Lors de votre inscription, demandez au Responsable Section Et/Ou Secrétaire Section le document fédéral à remplir.**
  - Il faudra donner le certificat du club et le certificat fédéral pour l'inscription
- FFB Loisirs et Compétiteurs (Boxe Anglaise)**, la fédération oblige à remplir le certificat médical fédéral. **Lors de votre inscription, demandez au Responsable Section Et/Ou Secrétaire Section le document fédéral à remplir.**
  - Il faudra donner le certificat du club et le certificat fédéral pour l'inscription
- FFLutte (Grappling/Pancrease/Sanda)**, merci de fournir le certificat médical du club. Compétiteurs demandez au responsable de section qì besoin d'un certificat spécifique pour les compétitions.
- FFSBF & DA - Compétiteurs uniquement (Savate Boxe Française)** : Lors de votre RDV avec le médecin pensez à faire remplir le certificat médical pour le club et le certificat médical de votre passeport sportif que vous présenterez lors des compétitions.

### 2- Matériel obligatoire :

Pour une pratique en sécurité et afin de respecter l'intégrité de tous, il est **obligatoire** de porter les équipements suivants à l'entraînement :

- Protège-dent moulé personnel
- Coquille homme, protège poitrine féminine (fortement conseillée)
- Protège-tibias type « chaussette » minimum
- Gants : > 10 Oz pour les adultes, > 12 Oz à partir de 70kg, > 14 Oz à partir de 80kg)
- Tenue décente (Shirt/Jogging + T-shirt)
- Ongles pieds et mains bien coupés (surtout pratique grappling et Muay-Thai)

### 3- Grilles des tarifs

Tarifs dégressifs en fonction du mois d'inscription, pour une saison complète.

	Jeunes 16 - 17 ans	Adultes 18 ans et +
Septembre	220,00	280,00
Novembre	190,00	240,00
Décembre	180,00	220,00
Janvier	170,00	210,00
Février	165,00	195,00
Mars	155,00	180,00
Avril	135,00	150,00

- Pas de virement/prélèvement possible.
- **Paiement par chèque préférable.**
- Espèces acceptées si totalité du montant de la cotisation.

Une licence fédérale comprise dans le tarif.

Possibilité de paiement en plusieurs fois (Faire 4 chèques maxi avec date de retrait au dos).

Les cours se terminent fin Juin.

- **Tarifs Enfants (7 à 13 ans) : 90€/an**
- **Tarifs Ados (de 14 et 15 ans) : 150€/an**
- **Tarifs Féminines (Savate Forme ou Fight Fitness) : 150€/an**  
*(2 cours/semaine. Ne donne pas accès aux autres disciplines)*
- **Tarifs compétiteurs (Engagés en National) : 150€/an**

#### 4- Planning des cours par salle

##### ➤ Savate Boxe Française + Muay-Thai/Kick/K1 + Savate Forme

STADE CHABAN DELMAS, Place Johnson, 33000 BORDEAUX TRAM A, Station Stade Chaban Delmas				
Salle de Boxe + Gymnase			Salle Gym avec tapis	
	Muay-Thai/Kick/K1 Salle de Boxe + Gymnase	Savate Boxe Française Salle de Boxe + Gymnase	Savate Forme	Toutes disciplines
CONTACTS	Khalid : 0670457488	Clement : 0624730578	Clement : 0624730579	
Lundi				19h-20h30 Mise de gants Pieds/Poings (Compétiteurs)
Mardi	20h-21h30 Cours Loisirs/Compétiteurs	18h30-20h Cours Loisirs/Compétiteurs	19h-20h Cours Loisirs	
Mercredi		14h-15h - 6 à 8 ans 15h-16h - 9 à 13 ans		19h-20h30 Boxe Anglaise (Compétiteurs)  20h30-21h30 Muay Thai (Débutants)
Jeudi	18h30-20h Cours Loisirs/Compétiteurs	20h-21h30 Cours Loisirs/Compétiteurs		
Vendredi	20h-21h30 Cours Loisirs/Compétiteurs			19h-20h Corps à corps Muay Thai
Samedi		10h30-12h Cours loisirs/compétiteurs 11h-12h > 6 à 13 ans	11h-12h Cours Loisirs	

##### ➤ Boxe Anglaise + Boxe Française Educative

GYMNASE ROBERT GENESTE, 19 rue Beck, 33800 Bordeaux TRAM C, Station Belcier		
	Boxe Anglaise	Savate Boxe Française Enfants et Ados
CONTACTS	Mo : 0659408837 *	Clement : 0624730578
Lundi	18h30-20h : Débutants & Loisirs 20h-21h30: Confirmés & Compétiteurs	17h15-18h30 Cours de 12 à 15 ans
Mardi		
Mercredi	18h30-20h: Confirmés/Compétiteurs 20h-21h30: Débutants/Loisirs	16h-17h Cours de 6 à 8ans 17h-18h Cours de 9ans à 12 ans
Jeudi		
Vendredi	19h-21h: Débutants/Loisirs/Compétiteurs	17h15-18h Cours de 12 à 15 ans 18h-19h: Boxe Française Compétiteurs
Samedi	Selon dispo Coachs : Compétiteurs	

## ➤ Grappling/Panrace/Sanda + Fight Fitness Girls

Gymnase Alice Milliat 117 cours Victor Hugo - 33300 Bordeaux		
	<b>Panrace/Grappling Sanda</b>	<b>Fight Fitness Girls Exclusivement féminin</b>
<b>CONTACTS</b>	<b>Karim : 0664749029</b>	<b>Karim : 0664749030</b>
Lundi		
Mardi	18h30-20h Cours Loisirs/Compétiteurs	20h-21h30 Cours loisirs
Mercredi		
Jeudi	18h30-20h Cours Loisirs/Compétiteurs	20h-21h30 Cours loisirs
Vendredi		
Samedi	10h30-12h30 Cross training/Prépa Physique	

## 5- Equipe Technique

### Muay Thaï/Kick/K1 :

- **Coach Référent** : Khalid (Compétiteurs/Confirmés)
- **Coachs débutants et loisirs** : Mo (Muay/K1) et Clément (Kick)
- **Aide coach** : Monica

### Boxe Française Savate :

- **Coach référent** : Clément (Compétiteurs/Confirmés)
- **Coach débutants et loisirs** : Nils, Christophe et Achour
- **Savate Forme** : Leslie + Charlotte
- **Aide coach** : Vanina et Aurélien

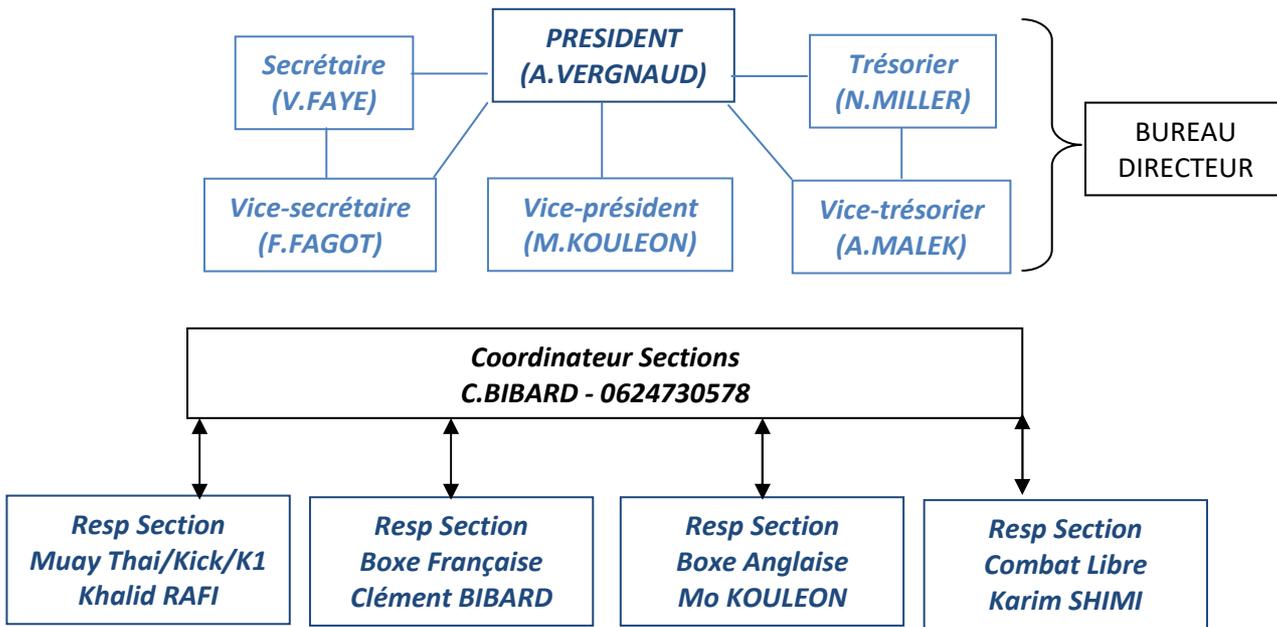
### Boxe Anglaise :

- **Coach référent** : Mo (Compétiteurs/Confirmés)
- **Coach loisirs/confirmés** : Laurent et Néné
- **Aide coach** : Clément

### Panrace/Grappling/Sanda :

- **Coach référent** : Karim
- **Coach loisirs/confirmés** : Bertrand et Alexandre
- **Aide coach** : Ben

## 6- Organigramme IMPACTS 33



Contact bureau directeur : [impacts33.bureau@gmail.com](mailto:impacts33.bureau@gmail.com)

Retrouvez toutes les infos/actualités du club sur [IMPACTS33.com](http://IMPACTS33.com)



# IMPACTS 33

## REGLEMENT INTERIEUR

### Article 1: L'association et ses affiliations

Le Club IMPACTS 33 est une association sportive régie par la loi de 1901<sup>(1)</sup>, dirigée par un Comité Directeur et affiliée aux Fédération Française suivantes :

- Savate Boxe-Française & Disciplines Associées (FFSBF & DA) : pratique de la Boxe Française et Savate Forme
- Kick Muay Thai et Disciplines Associées (FFKMDA) : pratique du Muay Thai, Full Contact, Kick Boxing, ChaussFight et Pancrase
- Boxe Anglaise (FFB) : pratique de la boxe anglaise

L'adhésion au club implique l'approbation des statuts et du règlement intérieur qui peuvent être consultés dans la salle du Club.

### Article 2: L'inscription

Toute personne désirant s'inscrire à IMPACTS 33 devra :

- remplir intégralement et lisiblement la **fiche d'inscription**
- fournir une photocopie d'une pièce d'identité
- remplir intégralement une **autorisation parentale** (Mineur)
- établir un **CERTIFICAT MEDICAL** d'aptitude à la pratique des sports de combat
- fournir **1 photo d'identité**
- procéder au **règlement de la cotisation**. En cas de règlement par chèque, possibilité de payer en 4 fois.

L'adhésion ne sera effective qu'après fourniture du dossier complet, du règlement et de l'encaissement de la cotisation par l'Association.

### Article 3 : Responsabilité de l'adhérent

- Les locaux, installations et matériels mis à la disposition des adhérents doivent être respecté. En cas de dégradation volontaire, la responsabilité de l'adhérent pourra être engagée. Les adhérents s'obligent à respecter les règlements d'utilisation de la salle omnisports et des salles municipale mise à sa disposition pour la pratique des ses activités.
- L'adhérent s'engage à respecter les lieux et horaires d'entraînement, le personnel de la salle de sports, ses camarades, ses entraîneurs et ce règlement intérieur.

L'entraîneur est seul juge du comportement des licenciés lors des entraînements. Il a toute autorité pour accepter, refuser ou expulser l'un de ses adhérents sur simple avis verbal, en cas de non respect du présent règlement, de gêne volontaire et répétée, ou d'attitude déplacée.

### Article 4 : Responsabilité du Club

#### ➤ En cas de vol

IMPACTS 33 ne pourra être rendu responsable des pertes, vols ou détériorations d'objets de valeur ou autres, et décline toute responsabilité pendant et hors des heures de cours en cas d'oubli ou de vol d'affaires personnelles sur le lieu d'entraînement ou dans les vestiaires.

#### ➤ Auprès des mineurs

La responsabilité des entraîneurs cesse dès la fin de l'horaire d'initiation ou d'entraînement. Elle ne pourra en aucun cas être engagée dès lors qu'un mineur se trouverait affecté dans son intégrité physique ou responsable d'un quelconque dommage après avoir quitté la salle ou en attendant d'être repris en charge par ses parents.

Le club dégage toute responsabilité en cas de non assiduité aux cours des personnes mineures, et se réserve le droit de contacter le représentant légal.

Le club dégage toute responsabilité au cas où l'un de ses membres ne se cantonnerait pas à la pratique de ce sport dans ce cadre précis.

## Article 5 : Hygiène / propreté

La tenue sportive doit rester propre, correcte, et ne comporter aucun caractère immoral.

Un vestiaire et des douches sont à la disposition de chacun.

Chacun s'engage à maintenir dans un parfait état de propreté les locaux gracieusement mis à notre disposition par la ville de Bordeaux.

*Par mesure d'hygiène, le prêt de matériel (gants) est réservé aux personnes effectuant un cours d'essais. Chaque adhérent devant se pourvoir par la suite de son matériel de sport.*

## Article 6 : Sécurité

Le matériel spécifique de protection: (gants de boxe, protège dents, coquille,...) est obligatoire à chaque séance.

Afin d'éviter tout risque d'accident, l'enseignant responsable de la séance pourra interdire la pratique de la discipline à toute personne n'ayant pas son matériel de protection.

**Le port de tous bijoux** (piercings, bagues, boucles d'oreilles, colliers, etc.) est **strictement interdit** pendant l'entraînement.

Les sacs de sport des pratiquants doivent être rangés afin d'éviter l'encombrement du lieu de pratique.

## Article 7 : Acceptation des risques inhérents

La « Boxe » est une discipline dite « d'opposition » pouvant représenter des risques pour le pratiquant.

En signant le règlement intérieur, la personne s'engage à accepter les risques et les conséquences qui peuvent survenir au cours de la pratique.

**IMPACTS 33 se trouvera dans l'obligation d'exclure de l'association, sans aucune contrepartie, toute personne qui contreviendrait aux dispositions du présent règlement ou qui manifesterait un comportement antisportif avéré.**

Le Président

